



Le Président

Monsieur le Ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

Monsieur Benoît HAMON
Télédoc 146 - 139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Réf : DM/DL/29

Dossier suivi par Delphine LABORDE

Tél. : 01 40 78 28 92 - télécopie : 01 40 78 72

Courriel : delphinelaborde@cnosf.org

Paris, le mardi 18 septembre 2012

Objet : Consultation sur les emplois d'avenir et les contrats de génération

Monsieur le Ministre,

Le secteur associatif sportif, par ses activités reconnues d'utilité sociale, constitue un terrain favorable à l'accueil de jeunes éloignés de l'emploi et/ou en difficulté d'insertion. C'est la raison pour laquelle le mouvement sportif s'est impliqué depuis de nombreuses années en faveur des politiques d'emploi et d'insertion en développant, d'une part, une dynamique d'accompagnement basée sur la mobilisation de son réseau territorial et, d'autre part, en signant plusieurs accords-cadres contribuant au déploiement de différents dispositifs d'emploi (« *Nouveaux Services – Emplois Jeunes* » et plus récemment « *Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Emploi* »).

Toutefois, afin d'assurer son développement et sa structuration, le mouvement associatif sportif ne peut s'appuyer exclusivement sur des dispositifs relevant de politiques d'insertion. En effet, branche professionnelle jeune, le secteur sportif se doit de créer les conditions favorables à un essor solide et pérenne tant pour les activités développées que pour les professionnels recrutés. Ce processus passe nécessairement par la création de postes structurants (notamment liés à des activités d'encadrement et de développement) nécessitant des niveaux d'autonomie et de qualification adaptés.

Sans exclure ni remettre en cause la nécessité d'apporter une contribution à l'enjeu de société qu'est la lutte contre le chômage des jeunes, le mouvement sportif ne peut se départir de son enjeu de développement. Une politique d'emploi globale, cohérente et complémentaire, envisagée en étroite collaboration avec les pouvoirs publics doit permettre la convergence des finalités d'insertion et de structuration sectorielle.

.../...

C.N.O.S.F - Maison du Sport Français

1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 40 78 28 00 - Télécopie : 01 40 78 29 51 - www.franceolympique.com
Fondé en 1908 - Reconnu d'utilité publique par décret du 6 mars 1922

En conséquence, le mouvement sportif s'engagerait d'autant mieux aux côtés du Gouvernement qu'il y aurait la garantie d'une politique prenant en compte ses besoins et ses spécificités. Les politiques d'insertion présentées à travers le projet de loi relatif aux emplois d'avenir trouveraient d'autant plus d'échos au sein de ses structures si ces dernières disposaient en complément des conditions de consolidation de leurs activités.

Il me semble que cela constituerait une garantie supplémentaire pour le Gouvernement que l'adhésion au dispositif aille au-delà de celle du CNOSF et soit naturellement partagée par l'ensemble du mouvement sportif.

C'est dans cette optique de pérennisation et de structuration que le Comité national olympique et sportif français aimerait construire cette ambition avec vous et l'ensemble des ministères concernés.

Nous sommes à votre disposition pour évoquer le sujet et analyser avec vous les meilleures conditions de la réussite.

Dans l'attente de nos échanges, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

et les plus cordiales



Denis MASSEGLIA

Copie :

- Madame Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative,
- Monsieur Michel SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
- Monsieur Jean DI-MEO, Président du CoSMoS.